

**Assemblée générale  
Conseil de sécurité**

Distr. générale  
12 mars 2020  
Français  
Original : anglais

**Assemblée générale**  
**Soixante-quatorzième session**  
Points 83 et 126 de l'ordre du jour

**Conseil de sécurité**  
**Soixante-quinzième année**

**L'état de droit aux niveaux national et international**

**Santé mondiale et politique étrangère**

**Lettre datée du 12 mars 2020, adressée au Secrétaire général  
par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente  
de la République islamique d'Iran auprès de l'Organisation  
des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous transmettre une lettre datée du 12 mars 2020, adressée par Mohammad Javad Zarif, Ministre des affaires étrangères de la République islamique d'Iran, sur l'extrême urgence provoquée par la pandémie de coronavirus (voir annexe).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale, au titre des points 83 et 126 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,  
Chargé d'affaires par intérim  
(*Signé*) Eshagh Al Habib



**Annexe à la lettre datée du 12 mars 2020 adressée  
au Secrétaire général par le Chargé d'affaires par intérim  
de la Mission permanente de la République islamique d'Iran  
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Je vous écris au sujet d'une question d'une extrême urgence. Comme mes homologues du monde entier et vous-même en êtes douloureusement conscients, nous sommes maintenant officiellement au beau milieu d'une pandémie. La plupart d'entre nous sommes touchés par la propagation de la très contagieuse COVID-19, mon pays étant l'un des plus affectés jusqu'à présent.

Alors que le virus fait des ravages dans nos villes et villages, notre population – contrairement à celle d'autres pays touchés – est la cible de la campagne de terrorisme économique la plus sévère de l'histoire, que le Gouvernement des États-Unis lui impose sans discrimination au moyen de mesures illégales et extraterritoriales depuis qu'il est revenu sur les engagements pris au titre de la résolution [2231 \(2015\)](#) du Conseil de sécurité en mai 2018.

Bien que nos infrastructures médicales et nos médecins, infirmiers et autres professionnels de la santé soient parmi les meilleurs au monde, la campagne de terrorisme économique menée par le Gouvernement des États-Unis nuit à l'action que nous menons pour recenser et prendre en charge nos malades, pour lutter contre la propagation du virus et, enfin, pour le vaincre.

Outre qu'il compromet les échanges commerciaux légitimes que nous entretenons avec d'autres pays, le régime de sanctions illégal imposé par les États-Unis pèse sur tous les secteurs de notre économie, alors même que nos citoyens s'entendent dire par le Secrétaire d'État des États-Unis que « s'ils veulent manger », leur Gouvernement doit se soumettre de manière scandaleuse à des diktats imposés de l'étranger. Aujourd'hui, ce même haut responsable sans vergogne est allé jusqu'à exercer publiquement un chantage sur le commerce de médicaments destinés aux Iraniens, en subordonnant les échanges à des exigences non pertinentes et extrajudiciaires.

Il est clair que le Gouvernement des États-Unis inflige un châtimeur collectif au peuple iranien, notamment en le privant des échanges à visée humanitaire, contrairement à ce qu'il a prétendu à maintes occasions. Ce qui jusqu'à présent, et malheureusement, a été moins clair pour la communauté internationale, c'est la façon dont le terrorisme économique pratiqué par les États-Unis mine précisément, et directement, l'action que nous menons pour lutter contre l'épidémie de COVID-19 en Iran, comme suit :

- L'Iran a de plus en plus de mal à exporter son pétrole ainsi que ses produits manufacturés du fait des sanctions secondaires illégales imposées par les États-Unis, qui ciblent non seulement le secteur public – chargé de fournir des denrées alimentaires, des médicaments et d'autres produits de première nécessité subventionnés au peuple iranien, en particulier aux membres les plus vulnérables de la population – mais aussi l'ensemble de notre secteur privé, lequel offre des biens, des services et des emplois au peuple iranien. Par leur politique déplorable et défailante de « pression maximale », qui consiste à intimider les tiers pour qu'ils s'abstiennent d'entretenir des liens commerciaux avec l'Iran et que le Conseil de sécurité a sanctionnée dans sa résolution [2231 \(2015\)](#), les États-Unis tentent de drainer et d'épuiser les ressources de nos secteurs public et privé nécessaires à la survie même du peuple iranien.
- Les sanctions secondaires illégales prises par les États-Unis font qu'il est pratiquement impossible pour les Iraniens et les autres personnes et entités

basées en Iran d'importer des médicaments et du matériel médical ; en effet, même si des fournisseurs étrangers sont disponibles et que nous pouvons acheter les articles nécessaires grâce à nos actifs à l'étranger, les innombrables sanctions imposées par les États-Unis contre les opérations d'expédition et d'assurance et les transactions financières et bancaires font obstacle à de tels échanges. Il s'agit non seulement d'une violation de la résolution 2231 (2015) du Conseil de sécurité, mais aussi du droit international humanitaire en général – constitutive d'un crime contre l'humanité – ainsi que de l'ordonnance rendue par la Cour internationale de Justice le 3 octobre 2018.

- À cause des sanctions secondaires illégales imposées par les États-Unis, des milliers de citoyens iraniens sont bloqués à l'étranger ou touchés par les graves perturbations des liaisons aériennes avec l'Europe. En effet, les aéroports européens ont récemment fermé leurs portes à Iran Air, mais cette mesure n'est en aucun cas liée à la COVID-19 : elle est en fait la conséquence directe des sanctions imposées par les États-Unis, qui ont empêché l'achat et l'installation des derniers logiciels de planification de vol. Cette mesure cruelle a ajouté à la détresse de milliers de familles iraniennes en cette période de crise. En plus d'être contraire à la résolution 2231 (2015) du Conseil de sécurité, aux règlements de l'Organisation de l'aviation civile internationale et au droit international humanitaire – cette mesure viole également l'ordonnance susmentionnée rendue par la Cour internationale de Justice le 3 octobre 2018.
- En plus de cibler les moyens de subsistance, l'accès aux soins de santé et aux médicaments, ainsi que les déplacements du peuple iranien, les sanctions secondaires imposées illégalement par les États-Unis vont jusqu'à priver nombre de nos citoyens de l'accès aux informations communiquées par leur propre Gouvernement sur la manière de gérer la COVID-19. Si Google a censuré, de façon totalement immorale, l'application AC19 (nouvelle application iranienne conçue pour aider nos citoyens à repérer les symptômes potentiels du virus), c'est à cause du terrorisme économique pratiqué par les États-Unis, qui n'épargne pas les développeurs iraniens, quelle qu'en soit la raison.

Quel avantage mondial y a-t-il à ce que le peuple iranien soit privé de médicaments et d'accès à l'information sur le traitement de la COVID-19 ?

Malheureusement, le statu quo scandaleux est en partie imputable à l'inertie de certains membres de la communauté internationale. Par exemple, et cela était vrai avant même la pandémie de COVID-19, nos importations en provenance d'Europe, qu'il s'agisse de désinfectants médicaux, de seringues ou d'appareils respiratoires (tous les produits pharmaceutiques, en fait), sont aujourd'hui inférieures, tant en valeur qu'en quantité, à ce qu'elles étaient avant que nous ne mettions en œuvre de bonne foi le Plan d'action global commun en 2016. Les importations de stérilisateurs à usage médical en provenance de l'Union européenne à elles seules ont chuté de 75 %. Malheureusement, on constate la même tendance en ce qui concerne d'autres secteurs d'échanges avec l'Europe.

Il est inadmissible que le Gouvernement des États-Unis ait non seulement intensifié ce qu'il nomme de façon éhontée la « pression maximale » exercée sur notre peuple – à l'heure où le virus se propage et tue nos citoyens les plus vulnérables – mais qu'il ait de surcroît l'audace de nous faire la leçon sur la manière de contenir le coronavirus, étant lui-même manifestement incapable de le faire.

Alors que d'autres pays débattent de la manière de maîtriser la propagation du virus, que leurs économies souffrent et que la peur s'installe chez la population, notre peuple pâtit non seulement des effets de l'épidémie sans bénéficier pleinement du

matériel et des fournitures médicales adéquates, mais aussi des nombreuses répercussions du terrorisme économique pratiqué par les États-Unis, qui ont fait des ravages chez de nombreuses personnes avant même l'apparition de la COVID-19 et qui n'ont fait qu'empirer depuis l'arrivée du virus en Iran, ce qui devrait être évident, étant donné que les retombées économiques, entre autres, se multiplient même dans les pays moins touchés par le virus.

Il est donc impératif que le Gouvernement des États-Unis mette immédiatement un terme à la campagne de terrorisme économique qu'il mène contre le peuple iranien et lève toutes les sanctions qu'il a imposées illégalement à mon pays en violation de la résolution [2231 \(2015\)](#) du Conseil de sécurité. À cette fin, l'Organisation des Nations Unies et ses États Membres doivent se joindre au peuple iranien pour exiger que le Gouvernement des États-Unis abandonne sa politique vaine de dénigrement contre l'Iran.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de l'Assemblée générale et du Conseil de Sécurité.

(Signé) M. Javad **Zarif**

---